

Lundi 18 décembre 2023

Biodiversité

La Ville de Rennes de nouveau récompensée par le label Ecojardin pour sa gestion écologique du territoire

La Ville de Rennes obtient le renouvellement du label Ecojardin pour l'ensemble de son territoire pour une durée de cinq ans. Le label récompense la gestion écologique d'un territoire et son engagement dans une démarche d'amélioration continue.

Alors que le label Ecojardin est habituellement décerné à quelques sites emblématiques comme des cimetières ou des parcs, la Ville de Rennes tire son épingle du jeu en étant la seule ville française à bénéficier du label pour l'ensemble de son territoire. En obtenant ce label pour la seconde fois, Rennes met en lumière sa politique volontariste en matière de gestion écologique. Dès 2021, elle a élaboré une charte de l'arbre regroupant 33 engagements pour préserver le patrimoine arboré rennais. C'est aussi une reconnaissance de l'engagement de la Ville auprès des publics. Un travail effectué au quotidien autour d'actions de sensibilisation : organisation de plantations participatives, recensement de sites de plantations d'arbres par les habitants, etc.

Modalités d'évaluation

L'attribution du label s'appuie sur la réalisation d'un audit et le respect d'un certain nombre de critères. Le label comporte 7 domaines relevant de la gestion d'un espace vert : la planification et l'intégration du site, le sol, l'eau, la faune et la flore, les mobiliers et matériaux, la formation et le public. Avec une pondération plus importante sur les critères sol, eau ainsi que faune et flore.

Le cas de la Ville de Rennes

La Ville de Rennes gère près de 900 ha d'espaces verts répartis sur plus de 1 300 sites. Les audits réalisés en septembre et octobre 2023 ont porté sur un échantillon de 31 sites représentatifs de l'ensemble du territoire :

- Un arbre d'alignement (boulevard de Strasbourg) ;
- Un cimetière (cimetière du Nord) ;
- Des espaces naturels aménagés (promenade des bonnets rouges, étang des Longs-Champs, etc.) ;

- Des établissements sociaux éducatifs (groupe scolaire de l'Ille, centre de loisirs de la Prévalaye, etc.) ;
- Des espaces verts d'accompagnement (square des Hautes-Chalais, square Lucien-Rose, etc.) ;
- Des jardins familiaux (jardins familiaux du Breil) ;
- Des parcs et squares (parc de Bréquigny, jardins des Ormeaux, etc.).

Suite à l'audit, le comité de labellisation a attribué des notes allant de 80 à 96 sur 100 à l'ensemble des sites observés.

Ce label récompense de nombreuses initiatives portées par la Ville, parmi lesquelles :

- **L'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires**

Dès 2012, la collectivité a fait le choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur l'ensemble de ses espaces verts.

- **Le paillage systématique des sols**

Afin de préserver l'intégrité des sols, aucun sol à nu n'est répertorié. Un paillage des sols ou la mise en place de végétaux couvre-sol est pratiqué de manière systématique. Le paillage se compose essentiellement de « déchets » verts issus du territoire rennais (broyat de branches, feuilles mortes, etc.).

- **Une gestion raisonnée de l'eau**

Seules 5 % des surfaces sont équipées d'arrosage avec programmateur, notamment les terrains sportifs qui représentent la majorité des terrains arrosés. 95 % des surfaces n'ont donc pas d'arrosage automatique ; celui-ci est ponctuel pour assurer la reprise des jeunes plantations.

De nombreux récupérateurs d'eau de pluie sont mis en place. Des noues et des dépressions favorisent également la redirection de l'eau pluviale. Par ailleurs, les surfaces minérales sont réduites à leur strict minimum pour favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols.

Rappel

En 2013, la Ville de Rennes a obtenu le label Ecojardin pour le cimetière de l'Est, renouvelé en 2017, puis pour l'ensemble du territoire rennais en 2019.

